

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 25 (1945)  
**Heft:** 10

**Buchbesprechung:** Études bibliographiques

**Autor:** [s.n.]

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES

Nous avisons nos lecteurs que nous ne sommes pas en mesure de leur procurer les livres mentionnés dans cette rubrique. Ils devront les demander à leur librairie habituel.

**W. B. CURRY. S'UNIR OU PÉRIR.** *Plaidoyer pour l'union fédérale.* Traduit de l'anglais par Jeanne THOMAS. Introduction par Georges SCELLE. — Paris, Horizons de France, 1945. In-16, 190 pages, 60 fr. fr.

Un livre passionnant où la verve et le mordant de W. B. Curry défendent la cause d'une union fédérale internationale en attaquant impitoyablement les points faibles de la structure mondiale actuelle.

L'auteur, qui suit la tradition fédéraliste des américains G. Wells et Streit, voit dans la structure étatique de l'organisation internationale présente la cause déterminante des guerres.

*Imaginons un savant de la planète Mars étudiant l'espèce humaine et observant son penchant à la guerre. Quelle question se poserait-il? Il remarquerait que l'humanité est divisée en de nombreux groupements différents, non seulement en Etats nationaux, mais en provinces, en villes, en églises et en syndicats. Il observerait que certains de ces groupements ont l'habitude de se faire la guerre, tandis que d'autres paraissent n'y pas songer... En quoi, se demanderait-il alors, les groupes qui se battent sont-ils différents de ceux qui ne se battent point? Ils diffèrent sur un point et un point seulement : à savoir, qu'ils sont des états souverains. Tous les facteurs allégués comme promoteurs de guerres tels que le capitalisme et le péché original sont présents dans les groupes qui ne se battent pas aussi bien que dans les autres. Ils ne peuvent donc être la cause fondamentale de la guerre.*

Et plus loin :

*Le vice fondamental est donc l'anarchie internationale et le problème fondamental est de mettre fin à cette anarchie.*

Dans ce but, l'auteur critique vivement la forme nationalisée du monde actuel. La nation a su mettre une emprise totale sur l'homme :

Même s'il s'installe dans quelque île déserte, ses compatriotes le considéreront, qu'il le veuille ou non, comme un colon et le sacreront bâtsisseur d'empire.

Elle lui fait accepter un idéal limité à l'intérêt même de l'Etat, au point qu'il existe une véritable religion du nationalisme :

Cette religion consiste dans la croyance que les intérêts du groupe national auquel on appartient sont d'une suprême importance et qu'il est permis de voler et de tuer les membres des autres groupements nationaux pour défendre les intérêts du sien.

Si pertinents et justifiés que soient les arguments invoqués contre l'étatisme, l'auteur semble confondre trop souvent le nationalisme tel qu'il fut pratiqué par les Etats totalitaires et celui, plus humanitaire, qui existe en France ou en Suisse par exemple. Il se laisse trop souvent tenter par la facilité d'une critique dirigée contre le régime fasciste, hitlérien ou communiste. Cette hostilité au nationalisme politique et économique, dont il fait le procès avec un humour parfois un peu désabusé

A ceux dont le cynisme des États dans leurs agissements ne paraît pas suffisamment prouvé, je conseille la lecture des traités, et plus particulièrement des traités secrets, dont plusieurs ont été publiés depuis 1919

conduit l'auteur à proposer un système fédératif international qu'il juge préférable, d'une part à une Société des Nations, principe dont il fait le procès en quelques pages virulentes, d'autre part à un Etat souverain mondial, qui ne serait que le triomphe de la dictature.

Il nous propose immédiatement une réalisation pratique, qu'il limite provisoirement aux pays suivants : Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Canada, Pays-Bas, Belgique, Australie, Suède, Suisse, Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Union Sud-Africaine, Nouvelle-Zélande, pays géographiquement groupés, à trois exceptions près, autour de moyens de communication commodes, pays liés par une culture commune et faisant actuellement entre eux la plus grosse part de leur commerce extérieur.

Cette Union établirait immédiatement :

- une citoyenneté d'Union,
- une force armée de l'Union,
- un système de libre échange dans l'Union,
- une monnaie de l'Union,
- un système de postes, de communications et de transports.

Sans rien méconnaître de tout ce que les suggestions de l'auteur comportent d'utopie, et sans nous attarder à la légèreté avec laquelle il traite certains problèmes comme celui de l'unité monétaire, auquel il ne consacre que 13 lignes, on reste frappé cependant par la vérité du principe soutenu : la réalisation d'une telle fédération est logiquement possible et constitue logiquement la plus sûre garantie au maintien de la paix dans le monde.

Nous croyons, quant à nous, que l'existence de cet état n'est pas incompatible avec le maintien d'un certain nationalisme.

L'exemple de la Suisse n'est-il pas là pour montrer que dans les 22 cellules constitutives de la Confédération règne une autonomie de mœurs, d'opinions et même de langues, qui a su se plier et s'adapter à l'idéal national. Il est vrai que les dangers communs contribuèrent grandement à cimenter cette union. Mais les dernières réalisations de la science atomique ne sont-elles pas de nature à créer ce danger salutaire?

Souhaitons que soit entendu ce message d'homme de bonne volonté et que ce livre remarquable obtienne en France le succès mérité qu'il connaît depuis 1939 en Grande-Bretagne et dans le monde.

**A. FAVOLLE. L'IMPÔT DE SOLIDARITÉ NATIONALE**  
Bulletin fiduciaire n° 211. — Paris, Société fiduciaire de contrôle et de révision, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, 1945. In-8°, 88 pages, 100 fr. fr.

Cette étude, due à la plume du directeur du service de l'enregistrement de l'une des principales sociétés fiduciaires

de la place, ne saurait être assez recommandée à ceux de nos lecteurs que préoccupe l'application de l'ordonnance du 15 août 1945 instituant un impôt de solidarité nationale.

Sous un volume restreint, en un style clair et concis, suivant une ordonnance irréprochable, les dispositions légales sont examinées, disséquées, triées, expliquées, passées au crible d'un esprit juridique avisé qui ne perd pas un instant de vue les exigences de la pratique et les répercussions que peut entraîner telle ou telle mesure fiscale.

Analysant tout d'abord les dispositions applicables aux personnes physiques, l'auteur examine quels contribuables sont atteints par cet impôt, quels biens ils doivent inscrire sur leurs déclarations — dans ce chapitre il passe en revue plus de 40 sortes de biens dont l'imposition donne lieu souvent à des problèmes extrêmement délicats, qu'il tranche avec autorité et compétence — comment s'applique la taxe sur le capital et celle sur l'enrichissement, et quelles formalités incombe au contribuable.

S'attachant aux personnes morales, l'auteur examine successivement le régime fiscal d'une société française, des autres personnes morales et des sociétés étrangères. Un texte de l'ordonnance du 15 août 1945 complète heureusement cette étude, qui a sa place dans la bibliothèque de tout juriste ou homme d'affaires soucieux de ses intérêts et désireux de posséder un guide sûr, clair et facile à consulter.

**JEAN SABATIER. ASPECTS ACTUELS DE L'ANALYSE DU BILAN.** *Définition d'une méthode à l'usage des sociétés.* — Paris, Les Publications techniques, 1945. In-16, 64 pages, 45 fr. fr.

On ne peut, en une étude si brève, donner du bilan et de ses différents comptes une analyse quelque peu complète. L'aperçu de M. Sabatier présente un intérêt certain pour les novices qui désireraient assimiler rapidement les lignes directrices d'un bilan industriel. Il eût mieux valu cependant qu'il restât parfois sur le terrain des idées générales, plutôt que d'entrer dans les détails de comptes nécessairement incomplets.

Il est regrettable aussi que l'auteur ne se soit pas livré à une analyse juridique plus approfondie de certains comptes, qu'il ait présenté par exemple le capital comme une dette de la société envers les actionnaires.

Sachons gré à M. Sabatier de ce qu'il a exprimé dans son introduction et dans sa conclusion une conception élevée du rôle des commissaires de sociétés, et souhaitons que la pratique leur reconnaîsse ce rôle et leur permette de le jouer. Inclions-nous également devant l'exposé de certains principes d'analyse du bilan, encore trop peu connus peut-être sur notre continent.

**LOUIS MAIRE et JEAN PAVILLON. LA SOCIÉTÉ ANONYME PARITAIRE.** — Tirage à part de la Revue économique et sociale, Lausanne, 1945. In-8°, 40 pages.

Nous avons rendu compte dans notre numéro de septembre, de l'étude fondamentale de M. Maire « Au delà du salariat,

l'organisation sociale du travail » qui préconise, pour rompre avec une organisation du travail fondée sur des rapports de salariants à salariés, un système de démocratie industrielle ou de commandite de travail jouant dans le cadre de la communauté professionnelle.

Aujourd'hui, M. Maire nous présente un nouveau procédé tendant à dépasser le salariat. Il s'agit, d'après le projet de statuts établi par M. Jean Pavillon, de donner au travail et au capital des droits égaux dans la gestion des sociétés anonymes. On y parvient par la création d'actions privilégiées en nombre égal à celui des actions existantes, souscrites par les actionnaires et mises à la disposition d'une commission du personnel de l'entreprise nommée et organisée par lui.

Chaque action, ordinaire ou privilégiée, donne droit à une voix à l'assemblée générale, mais en aucun cas les voix du personnel ne sauraient dépasser en nombre les actions ordinaires représentées. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des deux tiers. Le personnel occupe la moitié des sièges du Conseil d'administration, mais ces actions ne donnent pas droit à un dividende ni à une part de liquidation, elles ne lui confèrent qu'un droit de gestion, non de propriété. La répartition du bénéfice obéit à des règles strictes, les administrateurs ne touchent pas de tantièmes mais des jetons de présence et des indemnités pour services spéciaux; après le versement à la réserve légale, les actionnaires touchent un dividende égal au taux des parts de 1<sup>er</sup> rang des caisses hypothécaires suisses majoré de 1 p. 100; un fonds d'égalisation des salaires et un fonds d'égalisation des dividendes sont alimentés chacun de 10 p. 100 du surplus, le reste étant réparti par moitié aux actionnaires et au personnel de l'entreprise.

Voilà certes une solution intéressante au problème social; si elle est d'inspiration authentiquement suisse, elle mérite cependant de retenir l'attention des milieux les plus étendus, en France notamment, où la législation ne s'écarte pas sensiblement du droit suisse sur les sociétés anonymes. Elle témoigne d'un souci sincère et profond de trouver une solution au problème angoissant des relations du travail et du capital, elle procède d'une générosité courageuse à l'égard du premier. Nous nous demandons même si, en immolant une trop grande part des prérogatives du capital sur l'autel de la paix sociale, on ne risque pas de nuire aux travailleurs eux-mêmes en déourageant l'initiative, source de profits pour les entreprises, leur personnel et l'économie nationale dans son ensemble.

Nous avons reçu :

**FRANÇOIS PERROUX. LA DÉMOCRATIE.** — Paris, Éditions Domat Monchrestien, 1945. In-16, 27 pages, 12 fr. fr.

**FRANÇOIS PERROUX, ÉCONOMIE ORGANISÉE ET ÉCONOMIE SOCIALISÉE.** — Paris, Éditions Domat Monchrestien, 1945. In-16, 23 pages, 12 fr. fr.

**FRANÇOIS PERROUX. POUR UNE POLITIQUE DES PRIX.** — Paris, Éditions Domat Monchrestien, 1945. In-16, 15 pages, 12 fr. fr.